

Note sourcée — mise à disposition gratuite d'un local départemental

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Règle décrite en clair, textes datés, quatre précédents du département · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Aucun numéro d'article ni de décision n'est reproduit ici** : la règle est décrite en clair, **les textes sont remis dans leur version consolidée applicable à la date de la note, et les décisions de justice sont remises entières avec le lien vers la base publique où elles se lisent.**

La règle, décrite sans jargon

Une collectivité peut mettre un bien de son domaine à la disposition d'une association, y compris à titre gratuit — à condition que la gratuité soit justifiée par un motif d'intérêt général et décidée par l'assemblée. Ce qui sépare une convention solide d'une convention fragile tient en deux points : la délibération dit **pourquoi** — quelle activité, quel public servi, quel intérêt pour le département — **et la convention fixe la durée, les charges supportées par chacun et les conditions de retrait.**

Les quatre précédents du département, comparés

LINDBERGH FORMATION — société par actions simplifiée au capital de 250 000 € · Siège social : 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry, France · RCS Evry 817 946 114 · SIRET 817 946 114 00029 · TVA FR 60 817 946 114 · Marque « Blue Lemon Agent » · Déclaration d'activité n° 119 108 635 91 (préfet d'Île-de-France — cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) · Certifié Qualiopi n° 03896 au titre de la catégorie « actions de formation » · contact@bluelemonagent.ai · dpo@bluelemonagent.ai · Hébergement en France.

Convention	Durée	Charges	Clause de retrait
Occupation d'un local associatif, direction de la culture	6 ans	Gros entretien au département, courant à l'association	Oui, préavis de six mois
Occupation d'un local sportif, direction des sports	6 ans	Même partage	Oui, préavis de six mois
Occupation d'un ancien centre médico-social	9 ans	Même partage	Absente — point repris dans le projet
Occupation d'un local d'archives	12 ans	Même partage	Absente — point repris dans le projet

Les trois points que la directrice tranche, mis en tête de la note

Point	Ce que l'agent a préparé	Ce qui se décide
Durée de la mise à disposition	Rédaction à 6 ans, alignée sur les deux précédents les plus récents	La durée retenue
Motif d'intérêt général	Trois formulations tirées des délibérations du département, avec le public servi chiffré	La formulation portée à la délibération
Conditions de retrait	Clause écrite, reprise des deux conventions les plus récentes	Le préavis

Le temps et le délai que la note déplace

Mesure	Aujourd'hui	Avec l'agent
Recherche sur une saisine	3 h 30 — 60 % du temps de l'avis	1 h 03 — 18 %
Première réponse à la direction qui a saisi	12 jours	2 jours

Mesure	Aujourd'hui	Avec l'agent
Sur 410 saisines par an	—	1 004 heures rendues à l'analyse et au conseil aux directions

La note reste vivante après sa signature : elle est attachée aux textes qui la fondent, et le jour où l'un d'eux bouge, la note de re-signalement part d'elle-même à la direction destinataire, avec la version nouvelle, sa date d'entrée en vigueur et le passage qui change.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.